

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2021-13-MM

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Mesdames Madeleine et Catherine SURDIVE, 218 Route des Monts 50760 REVILLE, pour débarrasser un garage situé 56 Rue Saint Thomas Becket 50760 BARFLEUR les mardi 25 et mercredi 26 mai 2021,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous autres véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 7 places devant le n° 56 Rue Saint Thomas Becket du mardi 25 mai à 17h jusqu'au mercredi 26 mai 2021 à 12h, afin de permettre la mise en place d'un tracteur et d'une remorque.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 21 mai 2021

Le Maire



Michel MAUGER

Mairie de Barfleur – 66 Rue Saint Thomas Becket – 50760 BARFLEUR

Tel : 02.33.23.43.00

Fax : 02.33.23.43.09

Mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr